

Confirmation d'amendements au Règlement du Personnel

Le Conseil exécutif

RECOMMANDE à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante concernant les traitements du personnel occupant des postes hors classes et du Directeur général :

La Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel occupant des postes hors classes et du Directeur général;

1. FIXE le traitement afférent aux postes de Sous-Directeur général et de Directeur régional à US \$133 994 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$93 671 (avec personnes à charge) ou de US \$84 821 (sans personnes à charge);
2. FIXE le traitement afférent au poste de Directeur général adjoint à US \$147 420 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$102 130 (avec personnes à charge) ou de US \$91 883 (sans personnes à charge);
3. FIXE le traitement du Directeur général à US \$181 235 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$123 433 (avec personnes à charge) ou de US \$109 670 (sans personnes à charge);
4. DECIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1^{er} mars 1998.

Seizième séance, 27 janvier 1998
EB101/SR/16